



DEL- 2022 - 082

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 16**

OBJET :

**CESSION MOBILIÈRE
BROYEUR**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le lundi 19 décembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2022

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme PASQUEREAU C.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme LAMBERT B., M BAUDRY M., M CARETTE C., M SOURISSEAU B.

POUVOIRS :

Mme LAMBERT B. a donné pouvoir à Mme PASQUEREAU C.
M BAUDRY M a donné pouvoir à M CAILLER R
M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M GAULTIER J-L

SECRETAIRE : M Jean-Luc GAULTIER

Monsieur le Maire explique que le service technique dispose d'un broyeur pour les besoins du Service.

N'étant plus en état de marche et le coût des réparations devenant trop élevé au regard de la valeur vénale de l'engin, il a été décidé de procéder à son remplacement.

Suite à une consultation, l'offre d'un particulier a été retenu avec un montant de reprise de 50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à céder le broyeur à ce particulier, pour un montant de 50 €, et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier
- la recette sera imputée au budget principal au compte 775 "Produits des cessions d'immobilisations"

Le 22 DEC. 2022

**Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 22 DEC. 2022**

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**

